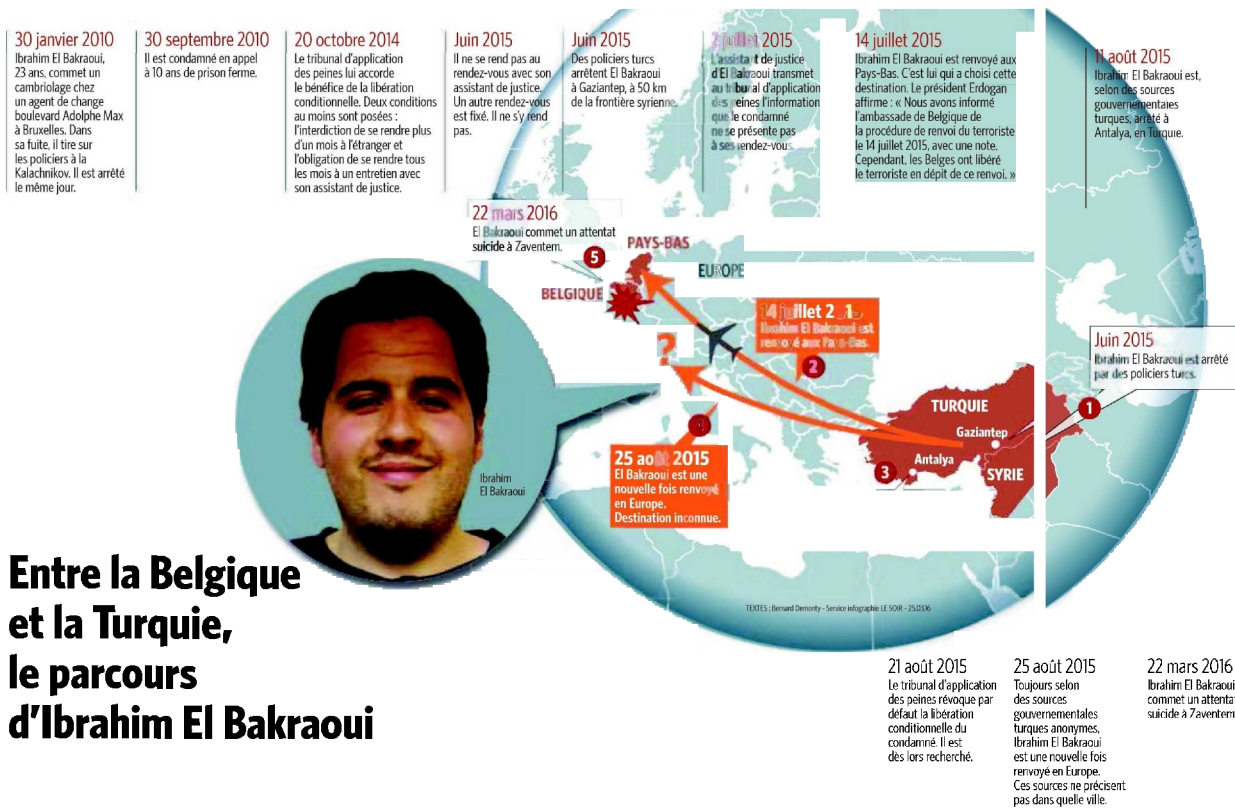


Comment la Belgique a laissé filer Ibrahim El Bakraoui



Entre la Belgique et la Turquie, le parcours d'Ibrahim El Bakraoui

- La Turquie a expulsé le kamikaze l'été dernier et en a informé les autorités belges qui n'ont pas agi.
- Koen Geens et Jan Jambon, ont reconnu jeudi des fautes dans les services dont ils ont la responsabilité.

Le président turc disait donc vrai. La Turquie a bel et bien expulsé Ibrahim El Bakraoui, le kamikaze de Zaventem, l'été dernier et en a informé les autorités belges, qui n'ont pas agi, alors que l'homme avait été appréhendé à la frontière syrienne. Cette situation et la confirmation des faits ont provoqué un vif émoi politique, ce jeudi, menaçant même la stabilité de la coalition suédoise (lire ci-contre). Sur base des informations qui nous ont été transmises à Bruxelles et Ankara, voici ce qui s'est passé.

Au milieu du mois de juin 2015, Ibrahim El Bakraoui est arrêté à Gaziantep, une ville turque située à une cinquantaine de kilomètres de la frontière syrienne. Les autorités turques soupçonnent le Belge de vouloir se rendre en Syrie ou de s'y être rendu pour combattre en tant que djihadiste. Le 14 juillet, il est expulsé vers les Pays-Bas. Pourquoi Amsterdam ? C'est un choix qu'a fait El Bakraoui. C'est de là qu'il était parti en Turquie et il disposait d'un billet retour. Schiphol est d'ailleurs l'une des bases de départ privilégiées des candidats au djihad.

A ce moment, il n'est pas encore enrégis-

tré comme rattaché aux mouvements djihadistes. Néanmoins, selon les affirmations du président Erdogan, non contredites, l'ambassade de Belgique à Ankara est avertie du renvoi de l'individu le jour même de son expulsion. « Nous avons informé l'ambassade de Belgique de la procédure de renvoi du terroriste le 14 juillet 2015, avec une note. Les Belges l'ont relâché. La Belgique n'a pas pu mettre au jour ses liens avec le terrorisme, et ce malgré nos mises en garde sur le fait que cet individu était un combattant terroriste étranger. » Mais l'information n'arrive pas par le canal habituel de l'agent de liaison de l'ambassade belge à Ankara. Elle est placée sur le portail de communication entre ambassades et n'arrive que tardivement, ce jour-là, sur l'ordinateur de l'agent de police belge de l'ambassade à Ankara. Ce dernier informe alors les Pays-Bas mais... le lendemain. Trop tard. L'avion a atterri la veille.

Déjà connu en Belgique

Ibrahim El Bakraoui n'était pourtant pas inconnu des services de police en Belgique, loin de là. Le 30 janvier 2010, il avait braqué un agent de change boulevard Adolphe Max à Bruxelles. Dans sa fuite, il avait tiré sur les policiers avec une Kalachnikov avant d'être arrêté. Huit mois plus tard, il écopait en appel de 10 ans de prison ferme. Il n'avait avant cela aucun casier judiciaire. Après quatre ans de prison, il avait ensuite bénéficié de la libération conditionnelle, sur décision prononcée par le tribunal d'application des peines, sur avis négatif de l'administration pénitentiaire. Parmi les conditions mises à sa libération, El Bakraoui ne pouvait se rendre plus d'un mois à l'étranger, et de-

vait s'entretenir tous les mois avec l'assistant de justice. Des conditions qu'El Bakraoui a respectées jusqu'en juin 2015. Mais ce mois-là, il ne se rend pas au rendez-vous avec son assistant de justice, comme nous le confirme le cabinet de Rachid Madrane, ministre bruxellois en charge des maisons de justice. Il ne répond pas non plus à une nouvelle convocation.

Et pour cause : il est en Syrie. Il est donc renvoyé aux Pays-Bas. Mais malgré ses antécédents judiciaires, malgré ses défauts en matière de respect de ses conditions de libération, il ne se passe rien. Il n'est inquiété ni interrogé par personne. Il faut dire qu'à ce moment, il n'est officiellement qu'un condamné de droit commun, inconnu de l'Ocam, puisque aucun lien n'a encore été fait avec le djihadisme. Ce statut n'entraîne d'ailleurs aucune communication aux Etats étrangers, ce qui explique que les Pays-Bas n'aient pas été alertés de la venue de cet individu en réalité dangereux.

El Bakraoui a donc tout le loisir de tenter sa chance une deuxième fois. Selon des sources gouvernementales turques parlant sous condition de l'anonymat, il est à nouveau arrêté, à Antalya, et renvoyé le 25 août. Le pays de destination n'est pas précisé à ce stade. Il pourrait à nouveau s'agir des Pays-Bas. Entre-temps, le 21 août, le tribunal d'application des peines a révoqué la libération conditionnelle du condamné.

Cela signifie qu'il était recherché quand il a à nouveau regagné l'Europe, le ministre de la Justice Koen Geens l'a confirmé implicitement à la RTBF jeudi.

Sur les listes de l'Ocam

Le condamné disparaît alors des radars jusqu'au tournant de l'année. Le 9 décembre, les enquêteurs constatent que son frère, Khalid, a loué sous un faux nom la maison séditeuse de la rue du Fort à Charleroi, où ont été en partie préparés les attentats de Paris. C'est à ce moment-là qu'Ibrahim, comme son frère, est rattaché aux mouvements djihadistes et arrive sur les

listes de l'Ocam. Il ne sera

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Khalid El Bakraoui avait déjà été appréhendé

Khalid El Bakraoui, le frère d'Ibrahim, avait lui aussi enfreint les conditions de sa libération conditionnelle et aurait pu être renvoyé en prison avant les attentats. C'est ce que révèle *De Morgen*. Le procureur du roi de Mons a confirmé l'information à nos confrères flamands. Que s'est-il passé au juste ? Comme son frère, Khalid El Bakraoui était en libération conditionnelle pour des faits de droit commun. Mais lors d'une banale infraction routière (son véhicule était garé à contresens dans une rue à sens unique), la police bruxelloise constate qu'il se trouve en voiture avec un ancien complice. Or sa libération condi-

tionnelle lui interdit explicitement de fréquenter le milieu. Mais le tribunal d'application des peines renonce à révoquer sa libération, estimant qu'il respecte scrupuleusement les autres conditions : obligations de rechercher du travail et de se rendre aux rendez-vous avec son assistant de justice. Il reste donc en liberté. Il ne présente à l'époque aucun signe de radicalisation. Mais la situation se dégrade à partir du 22 octobre 2015, peu avant les attentats de Paris. Khalid El Bakraoui manque quatre rendez-vous avec son assistant de justice et déménage sans le faire savoir aux autorités, ce qui est contraire aux conditions de sa libération. Celle-ci est révoquée en février. Il ne sera pas retrouvé et se fera exploser dans le métro Maelbeek à Bruxelles.

jamais appréhendé et commettra un attentat suicide le 22 mars à l'aéroport de Zaventem. Restent évidemment des questions en suspens. Pourquoi l'information turque a-t-elle été envoyée par le canal inhabituel ? Pourquoi l'ambassade de Belgique a-t-elle tardé à envoyer l'information ? Pourquoi, même si l'information était tardive, n'avoir pas recherché activement El Bakraoui, sachant qu'il avait été localisé à la frontière syrienne et que sa libération conditionnelle avait été révoquée ? Tant le ministre de la Justice que celui de l'Intérieur ont reconnu jeudi des fautes dans les services dont ils ont la responsabilité. Mais ils devraient les détailler ce vendredi, au Parlement.

Le ministre de la Justice, Koen Geens, les

a esquissées jeudi à la RTBF. « L'information qui nous a été transmise par la Turquie manquait de précision. Mais l'ayant reçue, nos services ont manqué de diligence. L'information aurait dû circuler très vite et l'alerte aurait dû être donnée compte tenu de l'endroit où Ibrahim El Bakraoui avait été appréhendé en Turquie. »

Et le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders ? Tant Koen Geens que Jan Jambon ont exonéré les Affaires étrangères d'éventuels dysfonctionnements, estimant que la Justice et la police étaient davantage à blâmer. La commission d'enquête elle seule permettra de désigner les responsables, opérationnels et politiques. ■

BERNARD DEMONTY

(avec M.M et A.A. à Istanbul)

B.DY

démission Deux ministres fragilisés, un gouvernement qui tangué

La pression sur Jan Jambon (N-VA) et Koen Geens (CD&V) et, par extension, sur le gouvernement Michel, reste maximale. Mercredi soir, les deux hommes ont présenté leur démission à Charles Michel pour les fautes commises par leurs services dans l'affaire El Bakraoui (lire ci-contre). Le Premier ministre leur a demandé de rester et le kern leur a gardé sa confiance jeudi matin. Mais l'affaire n'est pas close pour autant. Dès ce vendredi, les ministres de l'Intérieur et de la Justice devront s'expliquer à la Chambre, en commission conjointe de l'Intérieur, de la Justice et des Relations extérieures. L'opposition réclamera des comptes aux deux hommes, qui portent la responsabilité politique des dysfonctionnements ; une commission d'enquête suivra.

1 Les deux ministres peuvent-ils rester en place ? Officiellement, tous les partis du gouvernement l'assurent.

Pas question de voir les deux départements régaliens privés de leur chef, deux jours après les attentats. C'est l'élément principal qui a joué dans la tête de Charles Michel : « *Le niveau de menace est trop grave pour abandonner le terrain et les troupes* », confirme le porte-parole du Premier ministre. « *Dans les circonstances actuelles, ce sont des acteurs clés du gouvernement*, souligne le politologue Carl Devos. *Si leur démission avait été acceptée, le gouvernement pouvait tomber.* » Par ailleurs, remplacer un poids lourd comme Jan Jambon, en pleine crise des services de sécurité, n'aurait pas été simple. C'est qu'en un an et demi, le vice-Premier s'est imposé comme le vrai numéro deux du gouvernement et forme un duo complémentaire avec le Premier ministre.

Le tandem reste donc en place. Et promet de faire toute la transparence dans une commission d'enquête. Est-ce à dire qu'ils sont en sursis, le temps

que les députés fassent leur travail d'introspection ? Ce n'est pas la tonalité dans les rangs gouvernementaux. « *Il n'y a pas question d'un maintien temporaire* », assène un membre de la majorité. « *Ils restent pleinement investis de leurs fonctions. Et ils tireront les leçons des travaux parlementaires, en prenant les mesures qui s'imposent* », précise une autre source. D'aucuns, au sein de la majorité fédérale, soupçonnent d'ailleurs... un coup de com. « *La meilleure défense, c'est l'attaque*, grince-t-on dans le camp libéral. *Ils savaient qu'ils allaient être sur la sellette, ils ont pris les devants. Maintenant que Charles Michel les a retenus, il ne pourra pas leur demander de sitôt de prendre la porte ! Tout ça, c'est du show. Et ils ont démontré que Charles Michel les soutient* », renchérit cet autre bleu. « *Ils envoient aussi le signal qu'ils comprennent l'indignation des citoyens* », ajoute Carl Devos.

Reste qu'aux yeux des Belges, Jan Jambon et Koen Geens sont désormais aussi des ministres à la tête de services qui, de leur propre aveu, ont commis des fautes lourdes. « Exact, abonde le politologue gantois. *A cet égard, leur attitude ne me semble pas très intelligente. En général, quand on présente sa démission, on va jusqu'au bout, c'est-à-dire au Palais royal et on envoie un communiqué de presse. Ici, ils sont dans une position ambiguë. Cela ne va pas faciliter leur tâche.* »

D'autant qu'il est possible que la commission d'enquête mette en lumière de nouveaux éléments gênants pour la Justice et l'Intérieur. Ajoutons que si Jan Jambon a communiqué (via VTM) de manière proactive sur la responsabilité politique qu'il assumait, on ne peut en dire autant de Koen Geens. Le ministre CD&V a fini par

reconnaître les fautes de ses services mais, dans un premier temps, il avait démenti que la Belgique était impliquée, se défaussant sur les Pays-Bas ; puis il avait renvoyé vers les Affaires étrangères, ou encore la Communauté française... Un cafouillage qui aggrave son cas, oserait-on dire. Aux yeux de l'opposition, la conclusion est sans appel : les deux hommes sont fragilisés.

Benoît Lutgen assène : « *La population a besoin d'avoir des ministres pleinement en capacité d'agir, le sont-ils encore ?* »

2 Le gouvernement tanguet-il ? Rue de la Loi, on assure que non. Mais, dans les faits, la suédoise vit les heures les plus difficiles de son existence. D'abord parce que, dès jeudi, en coulisses, certains libéraux faisaient entendre leur mécontentement (lire ci-dessus). Ensuite parce qu'une commission d'enquête peut toujours provoquer des tensions au sein d'une majorité. « *La cohésion gouvernementale pourrait être mise à l'épreuve. Il y a donc un risque pour la stabilité, commente encore Carl Devos. Pour éviter cela, Charles Michel va devoir se profiler davantage en chef d'équipe. On lui reprochait déjà de ne pas l'être assez dans le cadre des discussions budgétaires. Maintenant, il va devoir agir en ce sens.* » D'autant que la priorité du gouvernement devra être de redresser cet Etat défaillant. Tant pour restaurer la confiance des Belges en leurs institutions régaliennes, que pour éviter que l'image de la Belgique ne soit durablement dévastée. ■

DAVID COPPI
et VÉRONIQUE LAMQUIN

« Quand on aligne les faits, on peut se poser de grandes questions »
lourdes pour que je présente ma démission »

KOEN GEENS (CD&V), MINISTRE DE LA JUSTICE

« Le gouvernement fédéral va-t-il tenir ? Oui, bien sûr, il le faut »

WOUTER BEKE, PRÉSIDENT DU CD&V

« Les fautes de mes services étaient suffisamment

AGENDA

Le calendrier surchargé de la Chambre

Les activités de la Chambre ne s'arrêteront pas pendant les vacances de Pâques. Dès ce vendredi, la commission « Terrorisme » se réunira à 12 h 30. Elle se penchera sur trois des projets de Koen Geens, le ministre de la Justice. Un : la possibilité de procéder à des arrestations, 24 heures sur 24, dans le cas de certaines infractions. Deux : l'élargissement, pour les instructions, des MPR (méthodes particulières de recherche), dans le cadre des trafics d'armes. Trois : la mise en œuvre de la banque de données communes d'échanges d'informations entre les différents services

de sécurité et de renseignements. Ce vendredi, dans la foulée de ces travaux, se réunira à partir de 14 h 30, une commission commune Justice, Intérieur et Affaires étrangères. Une commission très attendue après les événements de ces dernières heures. Les trois ministres en charge de ces matières, respectivement Koen Geens (CD&V), Jan Jambon (MR) et Didier Reynders (MR), présenteront les informations dont ils disposent à ce stade sur les enquêtes relatives aux attentats terroristes et répondront aux questions des commissaires. Parallèlement à ces travaux, le Parlement travaille à la création de la future commission d'enquête sur les attentats terroristes.

Il s'agit d'en définir la portée, d'en déterminer le cadre et le champ d'action. Le temps presse, là encore : la création de cette importante commission doit être approuvée lors de la première séance plénière de la rentrée, après les vacances de Pâques. Les parlementaires n'en profiteront pas tout de suite. Une nouvelle réunion de la Commission « terrorisme » est à l'agenda des travaux ce mardi. Et, dans les jours qui suivent, de nombreuses rencontres sont d'ores et déjà programmées, notamment avec les comités P (Police) et R (Renseignements) et, aussi, pour peaufiner la coordination de la future commission d'enquête.

D.V.